

tenu constamment aux Nations Unies l'autonne dernier. Il s'agit du député de Charlevoix qui est ici en ce moment, je crois. La délégation canadienne comptait beaucoup sur lui. Parce qu'il parlait la même langue que ces Africains et à cause de nos qualités personnelles, il a été notre excellent truchement auprès de ces délégations.

Il importe, je crois, non seulement dans le présent poste, mais aussi dans d'autres postes d'autres budgets, de ne pas oublier les étudiants qui se tournent vers le Canada. Il faut tenir compte convenablement des étudiants qui arrivent au Canada de l'Asie, de l'Afrique et des autres pays de langue française.

(Le crédit est adopté.)

671. Plaques commémoratives offertes à l'Irlande pour rappeler la vie et l'œuvre de Thomas D'Arcy McGee, \$800.

M. Herridge: Monsieur le président, au poste 671, il s'agit de plaques commémoratives présentées à l'Irlande pour rappeler la vie et l'œuvre de Thomas D'Arcy McGee. J'aimerais assez connaître l'inscription qui figure sur ces plaques. Le ministre peut-il nous renseigner là-dessus, et nous indiquer l'auteur de l'inscription? Peut-il nous donner l'assurance qu'il n'y avait pas de propagande du parti conservateur?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, je ne puis citer l'inscription, mais il y a lieu de croire qu'elle mentionnait la belle ville de Dublin où les filles sont si jolies.

M. Benidickson: Monsieur le président, ce n'est pas un bien gros crédit. On nous a parlé plus tôt de crédits transférables. Nous avons lu dans les journaux que cette plaque avait déjà été apposée. Pourquoi nous demande-t-on maintenant d'autoriser cette dépense?

L'hon. M. Fleming: Le gouvernement a le pouvoir, bien entendu d'affecter des fonds de ce genre en vertu de la disposition relative aux crédits secondaires et imprévus.

M. Benidickson: S'agit-il d'un remboursement sur cette caisse?

L'hon. M. Fleming: Non.

On m'a fait savoir depuis que le montant en question ne constitue pas un remboursement à cette caisse. Antérieurement, c'est du montant affecté aux menues dépenses imprévues que je parlais. Le ministère des Travaux publics a acquitté le coût des deux plaques en cause, et le crédit 671 comporte le remboursement de cette dépense au ministère des Travaux publics.

L'hon. M. Chevrier: Pourquoi le mot plaque est-il au pluriel et non pas au singulier?

L'hon. M. Pearson: Combien y en a-t-il?

[M. Benidickson.]

L'hon. M. Fleming: Il y en a deux. Une plaque est écrite en irlandais et l'autre en anglais.

(Le crédit est adopté.)

Contributions aux programmes d'assistance économique internationaux et spéciaux—
Programmes spéciaux d'assistance—

672. Contribution à la caisse des Nations Unies pour le Congo, au montant de \$1,000,000 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en février 1961 à \$991,000.

L'hon. M. Pearson: Je me demande si le ministre pourrait nous donner plus de renseignements sur ce crédit, soit notre contribution à la caisse des Nations Unies pour le Congo. Quelle proportion de nos contributions globales à cette caisse ce crédit d'environ un million représente-t-il? A quoi ce crédit est-il applicable? Je n'ai certes rien à redire à la contribution du Canada. Touchons-nous une compensation en retour de ce que nous dépensons déjà pour le maintien de nos forces au Congo et ainsi de suite?

L'hon. M. Fleming: Ce crédit de \$991,000 équivaut à un million de dollars en devises américaines. Il n'a aucun rapport avec le financement des opérations militaires des Nations Unies au Congo ni au financement des forces canadiennes au Congo. Il a trait uniquement aux opérations civiles des Nations Unies.

En septembre dernier, le secrétaire général des Nations Unies a fortement recommandé au Conseil de sécurité la création d'une caisse de 100 millions de dollars pour le Congo. A sa quatrième session, l'Assemblée générale a approuvé ce vœu, et le secrétaire général a alors prié tous les États membres d'étudier promptement l'à-propos de contribuer à cette caisse. Aux termes de la présente disposition, la contribution du Canada est d'un million de dollars. La caisse en question a pour objet d'apporter une aide financière immédiate et considérable au rétablissement d'une administration stable et de la sécurité intérieure au Congo, ainsi que de rétablir la vie économique normale dans ce pays. Elle ne vise pas à assurer une subvention continue, puisqu'on s'attend que le Congo pourra bientôt subvenir lui-même à ses besoins courants et à ses besoins d'expansion.

Dans le discours que le premier ministre a prononcé à l'Assemblée générale des Nations Unies le 26 septembre, il a promis que le Canada contribuerait à la caisse projetée. Les États-Unis y ont versé deux contributions de 5 millions chacune. Les Pays-Bas y ont versé un million, et la Nouvelle-Zélande, entre autres, y a consenti \$280,000.

L'hon. M. Pearson: Sont-ce les seuls États membres à avoir contribué à cette caisse?